

## Informations et renseignements

La ville de Seclin vous invite à fleurir vos maisons,  
vos fenêtres, balcons et cours.

Notre jury vous incite à participer et vous précise  
qu'une attention toute particulière sera portée aux candidats  
ayant intégré une gestion raisonnée de leur fleurissement.



# Maisons Fleuries



Concours 2020

Ouvert  
à tous



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
À RETOURNER  
IMPÉRATIVEMENT  
À LA DIRECTION  
DES SERVICES TECHNIQUES**

Inscription auprès de la Direction des Services Techniques  
**jusqu'au 22 juin 2020 inclus**

**Bulletin d'inscription à retirer :**  
en mairie, aux services techniques,  
à la bibliothèque, au château guillemaud,  
le service culture, à l'office de tourisme  
et sur le site internet [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)

**RENSEIGNEMENTS :** services techniques . 16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - 03.20.62.94.60

## Bulletin d'inscription « Concours des Maisons Fleuries » - édition 2020

Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques  
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél. : 03.20.62.94.60  
pour le 22 juin 2020 **AU PLUS TARD**

**Joindre impérativement à toute inscription un R.I.B./IBAN**

Nom : .....

Prénom : .....

**Adresse précise :** pour les appartements, indiquer aussi le nombre de fenêtres et la  
localisation précise (étage, nom de la rue où elles sont visibles...)

N° de téléphone : .....

Catégorie choisie :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

# Règlement

## Article 1 :

Peuvent participer au concours des maisons fleuries : les maisons d'habitations, les magasins, les établissements commerciaux, industriels et agricoles, les bâtiments administratifs ou similaires.

## Article 2 :

Le concours de maisons fleuries comporte trois catégories.

**1<sup>ère</sup> catégorie :** maisons avec grands espaces verts et/ou fleuris visibles de la rue dont la surface est supérieure à 100 m<sup>2</sup> et bâtiments industriels, publics et ruraux.

**2<sup>ème</sup> catégorie :** maisons avec petits espaces verts et/ou fleuris visibles de la rue dont la surface est inférieure à 100 m<sup>2</sup>

**3<sup>ème</sup> catégorie :** immeubles collectifs, cours, courées, balcons, terrasses, murs fleuris, plus généralement le fleurissement en hors sol (bacs et balconnières)

## Article 3 :

Il ne sera pas tenu compte des fleurs artificielles

## Article 4 :

La participation au concours est interdite aux membres du jury et aux fleuristes professionnels.

## Article 5 :

Le tableau de notation se présente en 4 colonnes chacune notée sur 5, et tenant compte de la :

- Propreté générale,
- Quantité des différentes espèces horticoles,
- Qualité des différentes espèces horticoles,
- Harmonie, aspect général

L'ensemble des catégories est pris en compte sous la forme d'une gestion raisonnée de l'espace vert et/ou fleuri.

Le tout est reporté une note sur 20 pour chaque catégorie.

Quelques explications concernant la gestion raisonnée : la collecte des eaux de pluie, le paillage des massifs, l'utilisation de pièges à insectes indésirables, présence d'un point d'eau pour les oiseaux, utilisation réduite des insecticides, pesticides et désherbants, plantations privilégiées de vivaces et d'arbustes.

## Article 6 :

Des prix seront attribués aux lauréats par la municipalité suivant les décisions prises par les membres du jury.

## Article 7 :

La période du concours « saison 2020 » s'étale du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2020 inclus, durant laquelle seront réalisés 2 passages du jury.

## Article 8 :

L'adhésion au concours entraîne de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

## Article 9 :

Les inscriptions seront reçues à la Direction des Services Techniques jusqu'au 22 juin 2020 inclus.

## Article 10 :

Les lauréats du premier prix de chaque catégorie seront classés hors concours pendant un an mais pourront participer comme candidat libre. Un chèque cadeau leur sera remis.

**Bulletin à retourner auprès de la Direction des Services Techniques  
16 rue du Fourchon - 59113 Seclin - tél. : 03.20.62.94.60  
pour le 22 juin 2020 inclus AU PLUS TARD**



**Bulletin  
d'inscription**

**« Concours des  
Maisons Fleuries »  
édition 2020**

**Un chèque cadeau sera  
remis à chaque participant !**